

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TERREBONNE**

**AVIS DE CONVOCATION**

<b>A :</b>	<b>M. Jean-Marc Robitaille</b>	<b>M. Marc Campagna</b>
	<b>Mme Brigitte Villeneuve</b>	<b>M. Frédéric Asselin</b>
	<b>Mme Nathalie Bellavance</b>	<b>M. Clermont Lévesque</b>
	<b>Mme Marie-Claude Lamarche</b>	<b>M. André Fontaine</b>
	<b>M. Réal Leclerc</b>	<b>M. Sylvain Tousignant</b>
	<b>M. Serge Gagnon</b>	<b>M. Claire Messier</b>
	<b>M. Michel Morin</b>	<b>M. Stéphane Berthe</b>
	<b>M. Paul Asselin</b>	<b>M. Jean-Guy Sénécal</b>
	<b>Mme Marie-Josée Beaupré</b>	

Mesdames,  
Messieurs,

Conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, vous êtes convoqués à une séance extraordinaire qui se tiendra le **LUNDI 27 JUIN 2016 À 19 H**, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Terrebonne.

Dépôt de l'avis de levée d'autorisation d'arrosage pour le secteur du Carrefour des Fleurs conformément à l'article 7.12 du règlement 654.

Il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance (299-06-2016);
2. Adoption de l'ordre du jour (300-06-2016);
3. Plans d'implantation et d'intégration architecturale (301-06-2016);
4. Ratification de l'entente de principe et autorisation de signature de la lettre d'entente numéro 2016-04 – Syndicat des pompiers de la Rive-Nord concernant la Loi 15 favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (302-06-2016);
5. Autorisation de signature – bail de location et entente relative aux travaux de construction – CPE Contact Jardin-Soleil inc. – au 2<sup>e</sup> étage du centre communautaire Napoléon-Gauthier situé au 5900, rue Rodrigue (303-06-2016);
6. Résolution concernant le partage final de l'actif et du passif de l'entente de protection incendie du secteur ouest – Ville de Bois-des-Filion (304-06-2016);
7. Autorisation – congédiement administratif – dossier SC-160616-GL (305-06-2016);

8. Adoption de soumission – services professionnels d’une équipe pluridisciplinaire pour la préparation des plans, devis et surveillance en résidence des travaux de la phase I du projet de construction d’un gymnase double, d’un centre communautaire, d’une bibliothèque, d’un stationnement temporaire, de la cour d’école et du premier étage d’un stationnement étagé du pôle de la Croisée – règlement numéro 619 (306-06-2016);
9. Adoption de soumission – acquisition et installation de jeux de parcs et de balançoires pour le parc du Gouffre (307-06-2016);
10. Adoption de soumission – travaux d’aménagement pour la rénovation et la construction de deux (2) parcs canins aux parcs Dumais et du Ruisseau (308-06-2016);
11. Avis de motion – règlement (#141-1) modifiant le règlement numéro 141 décrétant des travaux de surdimensionnement d’une conduite d’égout pluvial dans la rue Gérard-Leduc afin d’inclure des lots qui sont devenus bénéficiaires des travaux (309-06-2016);
12. Avis de motion – règlement d’emprunt (#666) décrétant la réfection d’un égout pluvial situé sur le cours d’eau de la Petite Coulée et traversant la rue Saint-Denis ainsi que l’aménagement d’une zone tampon sur l’avenue du Lac (310-06-2016);
13. Avis de motion – règlement d’emprunt (#668) décrétant des travaux de construction de trottoirs, d’une piste cyclable, l’ajout d’éclairage routier, d’un feu de circulation sur le chemin Gascon, entre les autoroutes 25 et 640 (311-06-2016);
14. Adoption du projet de requalification d’un ensemble immobilier mixte, résidentiel et commercial, sur le côté est de la rue Chapleau, entre les rues Saint-Pierre et Saint-Jean-Baptiste, dans le cadre d’un projet particulier de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble (PPCMOI) (312-06-2016);
15. Période de questions;
16. Levée de la séance (313-06-2016).

Donné à Terrebonne, ce 23<sup>e</sup> jour du mois de juin 2016.

Me Denis Bouffard, avocat  
Greffier

---

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
27 JUIN 2016**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 27 juin 2016 à 19 h à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marc Robitaille, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Nathalie Bellavance  
Réal Leclerc  
Serge Gagnon  
Michel Morin  
Marie-Josée Beaupré

Marc Campagna  
Clermont Lévesque  
André Fontaine  
Stéphane Berthe  
Jean-Guy Sénécal

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Luc Papillon, directeur général, Monsieur Daniel Sauriol, directeur général adjoint, et Me Denis Bouffard, greffier.

Étaient absents Mesdames les conseillères Brigitte Villeneuve, Marie-Claude Lamarche et Claire Messier et Messieurs les conseillers Paul Asselin, Frédéric Asselin et Sylvain Tousignant.

**RÉSOLUTION NO : 299-06-2016**

**PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Beaupré**

**APPUYÉ PAR : Marc Campagna**

**QUE** la séance soit ouverte.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 300-06-2016**

**PROPOSÉ PAR : Michel Morin**

**APPUYÉ PAR : Réal Leclerc**

**QUE** l'ordre du jour, tel que transmis aux membres du conseil municipal sur l'avis de convocation, soit adopté.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 301-06-2016**

**ATTENDU** les demandes présentées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

**ATTENDU** les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant ces demandes telles qu'elles sont plus amplement énoncées au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 9 juin 2016;

**ATTENDU QU'il** y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc  
APPUYÉ PAR Clermont Lévesque**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 9 juin 2016 et adopte à l'égard de chacune d'elles les recommandations de PIIA énumérées aux points 1 à 35:

1. **D16-1003      Projet d'affichage « Gestion SG » et « Nous les Filles »  
1340, chemin des Anglais / lot 2 917 867  
9123-2033 Québec inc.**

**QUE** le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce " Gestion SG " et " Nous les Filles " selon le plan soumis par le requérant, le tout identifié " Annexe # D16-1003".

2. **D15-2389      Projet de construction multifamiliale – Les Jardins d'Angora  
rue d'Angora / lot 5 442 835  
9259-6899 Québec inc.**

**QUE** le conseil municipal autorise le projet de construction d'un ensemble de trois bâtiments d'habitation multifamiliale (46 logements) selon le plan réalisé par Bergeron Thouin, architectes, et Opaysage, datés respectivement du 14 et du 21 janvier 2016, le tout identifié "Annexe # D15-2389 ", et ce, aux conditions suivantes:

1. Que le demandeur s'engage à déposer une garantie financière remboursable afin d'assurer la conformité de réalisation desdits travaux de la façon suivante :
  - a) Pour la construction de l'immeuble multifamilial de 13 logements identifié A(1) : un montant de 28 260 \$ ;
  - b) Pour la construction de l'immeuble multifamilial de 13 logements identifié A(2): un montant de 28 260 \$ ;
  - c) Pour la construction de l'immeuble multifamilial de 20 logements identifié B: un montant de 43 480 \$;
  - d) Pour l'aménagement paysager: un montant de 20 200 \$ pour l'ensemble du projet comprenant les 3 bâtiments.

2. Au dépôt et à la validation, par la Direction de l'urbanisme durable, d'une démonstration relative à la topographie du site et à la gestion des eaux pluviales.
3. Que l'entente avec le promoteur pour le prolongement des infrastructures sur la rue O'Diana soit complétée.

D'autoriser, en vertu des articles 287 à 292 du règlement de zonage #1001 relatif à l'exemption de l'obligation de fournir des cases de stationnement, le maintien à 28 cases du nombre de cases de stationnement pour le bâtiment multifamilial de 20 logements, alors que le règlement de zonage # 1001 prévoit un minimum de 30 cases de stationnement (ratio de 1,5 case par logement).

3. **D16-1073      Projet d'aménagement extérieur résidentiel (mur de soutènement)  
825, rue Anne-Hébert / lot 5 097 453  
Pena Javier**

**QUE** le conseil municipal autorise le projet d'aménagement d'un mur de soutènement selon le plan réalisé par Repère Paysage, le tout identifié « Annexe # D16-1073 », et ce, à la condition suivante :

- Que les niveaux finis soient respectés tels qu'identifiés au plan de nivellement préparé par M. Y. Charron, ing., daté d'octobre 2012.

4. **D16-1076      Projet d'aménagement extérieur  
1258, rue Belcourt / lot 2 916 068  
Laurie Vienneau**

**QUE** le conseil municipal autorise le projet d'aménagement extérieur selon le plan réalisé par Mme Laurie Vienneau, le tout identifié "Annexe # D16-1076".

5. **D16-0839      Projet d'agrandissement résidentiel  
2020, rue Claire / lot 2 122 472  
Johnny Duvivier**

**QUE** le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par M. Eduardo Rosario, le tout identifié "Annexe # D16-0839".

6. **D16-1035      Projet de construction d'une habitation unifamiliale  
590, chemin du Coteau / lot 5 637 441  
Stéphane Courtemanche**

**QUE** le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée, avec garage, selon les plans et élévations réalisés par Planiplan et le plan d'implantation réalisé par le Groupe Meunier, le tout identifié " Annexe # D16-1035".

7. **D16-0678** **Projet d'aménagement extérieur résidentiel (mur de soutènement)**  
**700, rue Émilie-Mondor / lot 5 097 469**  
**Alexandre Goulet**

**QUE** le conseil municipal autorise le projet d'aménagement d'un mur de soutènement selon le plan réalisé par PDA Services Conseils, le tout identifié « Annexe # D16-0678 », et ce, à la condition suivante :

- Que les niveaux finis soient respectés tels qu'identifiés au plan de nivellement préparé par M. Y. Charron, ing., daté d'octobre 2012.

8. **D16-0859** **Projet d'affichage « PROAMPAC »**  
**1041, boulevard des Entreprises / lot**  
**3 136 184**  
**9215-7510 Québec inc.**

**QUE** le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce "PROAMPAC selon le plan soumis par le requérant, le tout identifié "Annexe #D16-0859".

9. **D16-1162** **Projet d'affichage « Le Roi du Plancher »**  
**2275, boulevard des Entreprises / lot**  
**3 148 883**  
**9278-4818 Québec inc.**

**QUE** le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce « Roi du Plancher » situé au 2275, boulevard des Entreprises / lot 3 148 883 selon le plan réalisé par Éric Painchaud Architecte et associés inc., le tout identifié « Annexe # D16-1162 », et ce, aux conditions suivantes :

1. Autoriser une (1) seule enseigne électronique sur le bâtiment, et ce, sur la partie administrative située sur la façade du bâtiment, car selon le critère b) du point 1 de l'article 314 du règlement sur les PIIA #1005, il est favorisé que les enseignes murales soient apposées sur la partie administrative du bâtiment seulement et que la 2<sup>e</sup> enseigne proposée est localisée sur la partie entreposage du bâtiment;
2. Interdire la diffusion de messages publicitaires au moyen d'enseigne électronique ;
3. Permettre l'affichage au moyen d'enseigne électronique selon le mode de fonctionnement suivant :
  - a) Un maximum d'une séquence de huit (8) photos ou d'images ;
  - b) Un minimum de huit (8) secondes pour le changement d'une photo ou image ;
  - c) Aucune vidéo ou animation sur l'écran (photos/images seulement).
4. Que le requérant s'engage, sous forme de lettre d'entente, à respecter les présentes conditions.

5. L'installation d'une banderole pour l'industrie « Roi du Plancher » 2275, boulevard des Entreprises / lot 3 148 883. Cette banderole devra être installée sur le bâtiment sans masquer d'ouverture et devra être retirée à la première des deux éventualités suivantes : soit à l'expiration d'une période de trois (3) mois ou dès que l'enseigne électronique est installée.

**10. D16-0986      Projet d'agrandissement résidentiel  
2585, rue de Gênes / lot 2 124 044  
Annie Marion**

**QUE** le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par Akli Moktefi, le tout identifié " Annexe # D16-0986".

**11. D16-1095      Projet d'aménagement extérieur résidentiel  
(clôture et aire pavée)  
284, rue du Grand-Héron / lot 4 618 703  
Jean-François Patenaude**

**QUE** le conseil municipal autorise les projets d'aménagements extérieurs (clôture et aire pavée) selon le plan réalisé par F.B. Concept inc. et les suppléments d'informations soumis par le demandeur, le tout identifié "Annexe # D16-1095 ".

**12. D16-1048      Projet d'agrandissement résidentiel  
422, avenue des Grands-Prés / lot 3 895 652  
Suzanne Poliquin**

**QUE** le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par Nantel Consultant, le tout identifié "Annexe # D16-1048 ".

**13. D16-1156      Projet de construction d'une habitation  
unifamiliale  
1209, rue Hall / lot 2 916 001  
Jonathan Paquet**

**QUE** le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée, sans garage, selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par Les Créabitations N. Perron et le plan d'implantation réalisé par Groupe Meunier, le tout identifié " Annexe # D16-1156 ", et ce, à la condition suivante :

1. Que la demande de démolition soit autorisée.

**14. D16-1016      Projet d'agrandissement résidentiel  
944, rue Jean-Paul-Riopelle / lot 3 315 965  
Mélodie Benoit**

**QUE** le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par M. Gilles Ladouceur, le tout identifié "Annexe # D16-1016 ".

- 15. D16-1099      Projet de construction d'une habitation unifamiliale  
rue Lamothe / lot 2 919 947  
Dany Piché**

**QUE** le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée, sans garage, selon les plans et élévations réalisés par Pro-Fab et le plan d'implantation réalisé par le groupe XYZ, le tout identifié " Annexe # D16-1099 ", et ce, à la condition suivante :

1. Que l'équipement accessoire (piscine) soit retiré du terrain visé par la présente demande.

- 16. D16-0441      Projet de rénovation résidentielle  
218, rue Laurier / lots 5 220 434, 5 220 435,  
5 220 436 et 5 220 437  
Marie-France Tremblay**

**QUE** le conseil municipal autorise le projet de rénovation résidentielle selon le plan réalisé par Mme Marie France Tremblay, le tout identifié "Annexe # D16-0441", et ce, à la condition suivante :

1. Que la marquise proposée soit retirée car elle ne correspond pas aux constituantes d'origine du bâtiment.

- 17. D16-1089      Projet de construction d'une habitation unifamiliale  
13750, boulevard Laurier / lot 1 892 430  
Paul Germain**

**QUE** le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée, avec garage, selon les plans et élévations réalisés par M. Paul Dumas et le plan d'implantation réalisé par Murray-Vanasse, le tout identifié "Annexe # D16-1089 ".

- 18. D16-0919      Projet de rénovation et d'affichage  
« Hydrajet.net »  
1255, montée Masson / lots 2 916 922 et  
2 916 893  
Daniel Provencher & Cie inc.**

**QUE** le conseil municipal autorise le projet de rénovation et d'affichage pour le commerce "Hydrajet.net" selon le plan réalisé par Groupe BO Concept, le tout identifié " Annexe # D16-0919 ".

- 19. D16-1132      Projet d'agrandissement résidentiel  
145, rue Mathieu-Hubou / lot 3 022 366  
Benoit Monette**

**QUE** le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par Gestion Rénovation, le tout identifié "Annexe # D16-1132".

20. **D16-1135** **Projet d'aménagement extérieur résidentiel (écran d'intimité)**  
**77, rue de Miramas / lot 4 028 128**  
**Maryse Lebeau**

**QUE** le conseil municipal autorise le projet d'aménagement extérieur résidentiel (écran intimité) selon le plan réalisé par Mme Maryse Lebeau, le tout identifié " Annexe # D16-1135".

21. **D16-1043** **Projet d'affichage « Centre dentaire Lavallée Lavergne Pronovost »**  
**3053, boulevard de la Pinière / lots**  
**3 445 711 et 4 955 635**  
**Le Groupe Médiagraphe**

**QUE** le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce " Centre dentaire Lavallée Lavergne Pronovost" selon le plan réalisé par Le Groupe Médiagraphe, le tout identifié " Annexe # D16-1043 ".

22. **D16-0717** **Projet d'affichage « Greiche & Scaff »**  
**322, montée des Pionniers / lot 3 140 144**  
**Posimage**

**QUE** le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce " Greiche & Scaff " selon le plan réalisé par Posimage, le tout identifié " Annexe # D16-0717 ".

23. **D16-1096** **Projet d'affichage « Imagerie des Pionniers »**  
**950, montée des Pionniers / lots 2 575 153,**  
**2 575 335 et 3 197 440**  
**Enseignes Décor Design Plus inc.**

**QUE** le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce " Imagerie des Pionniers " selon le plan soumis par Enseignes Décor Design Plus inc., le tout identifié "Annexe # D16-1096 ".

24. **D16-1103** **Projet d'aménagement résidentiel**  
**696, rue du Pont / lot 2 438 840**  
**Claude Angenot**

**QUE** le conseil municipal autorise le projet d'aménagement extérieur selon le plan réalisé par M. Claude Angenot, le tout identifié "Annexe # D16-1103 ".

25. **D16-0813** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**  
**252, rue du Prunier-Noir / lot 4 301 497**  
**Construction Voyer inc.**

**QUE** le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée, avec garage, selon les plans, élévations et plan d'implantation déposés par Construction Voyer inc., le tout identifié " Annexe # D16-0813 ".

- 26. D16-1111    Projet d'aménagement extérieur résidentiel  
(écran d'intimité)  
304, rue Roger-Lemelin / lot 5 097 707  
Paulo Ferrara**

**QUE** le conseil municipal autorise le projet d'aménagement extérieur résidentiel (écran intimité) selon le plan réalisé par M. Paulo Ferrara, le tout identifié « Annexe # D16-1111 ».

- 27. D16-0797    Projet de rénovation résidentielle  
121-125, rue Saint-André / lot 2 439 089  
Patrick Boutin**

**QUE** le conseil municipal autorise le projet de rénovation résidentielle selon le plan réalisé par M. Patrick Boutin, le tout identifié " Annexe # D16-0797 ".

- 28. D16-0878    Projet de rénovation résidentielle  
227, rue Saint-André / lots 2 241 862 et  
2 441 859  
Patricia Joseph**

**QUE** le conseil municipal autorise le projet de rénovation résidentielle selon le plan réalisé par Mme Patricia Joseph, le tout identifié " Annexe # D16-0878 ".

- 29. D16-0496    Projet de construction d'une habitation  
multifamiliale  
410, rue Saint-Jean-Baptiste / lot 2 440 287  
Gestion M.K.J.M.**

**QUE** le conseil municipal autorise la construction d'une habitation multifamiliale selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par M. Christian Zarka et le plan d'implantation réalisé par Groupe Meunier, le tout identifié " Annexe # D16-0496 ", et ce, à la condition suivante :

1. Qu'une garantie financière soit déposée :

- a. Pour la construction du bâtiment : un montant de 32 500 \$
- b. Pour l'aménagement paysager : un montant de 8 750 \$.

- 30. D16-1175    Projet de rénovation résidentielle et ajout  
d'un garage détaché  
454, rue Saint-Louis / lot 2 440 254  
Pavillon des Mille-Îles**

**QUE** le conseil municipal autorise la rénovation du bâtiment résidentiel et la construction d'un garage détaché selon le plan réalisé par M. Robert Constantin, le tout identifié "Annexe # D16-1175 ".

- 31. D16-1115    Projet de construction résidentielle  
1020, rue Saint-Paul, suite 100 / lot 2 442 321  
Forco Groupe Immobilier inc.**

**QUE** le conseil municipal autorise le projet de modification résidentielle selon le plan réalisé par BC2, le tout identifié "Annexe # D16-1115 ", et ce, aux conditions suivantes:

1. Que tous les engagements de l'entente d'exécution de travaux et de mise en conformité d'un projet immobilier réalisé entre Forco Groupe Immobilier inc. et la Ville de Terrebonne, signée le 18 mai 2016, soient respectés ;
2. À l'amendement réglementaire qui vise à réglementer les bacs semi-enfouis ;
3. Que le plan réalisé par M. Postels en date du 6 juin 2016 fasse partie intégrante de la présente demande.

- 32. D16-0921      Projet de rénovation extérieure et d'affichage « Hydrajet.net »  
1049, boulevard des Seigneurs / lot  
2 438 421  
Daniel Provencher & Cie inc.**

**QUE** le conseil municipal autorise le projet de rénovation et d'affichage pour le commerce " Hydrajet.net " selon le plan réalisé par Groupe BO Concept, le tout identifié " Annexe # D16-0921 ".

- 33. D16-1098      Projet de rénovation industrielle et affichage  
487, boulevard de Terrebonne / lot  
2 439 200  
Félix Schwimmer**

**QUE** le conseil municipal autorise le projet de rénovation industrielle et d'affichage selon le plan réalisé par M. Claude Tremblay, le tout identifié " Annexe # D16-1098 ".

- 34. D16-0954      Projet de rénovation résidentielle  
2120, côte de Terrebonne / lot 2 921 825  
Denis Dumas**

**QUE** le conseil municipal autorise le projet de rénovation résidentielle selon le plan réalisé par M. Denis Dumas, le tout identifié " Annexe # D16-0954 ".

- 35. D16-1097      Projet de construction d'un garage détaché  
2945, côte de Terrebonne / lot 2 922 027  
Réjean Debien**

**QUE** le conseil municipal autorise la construction d'un garage détaché selon le plan réalisé par Lalancette Architecture, le tout identifié " Annexe # D16-1097 ".

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 302-06-2016**

**PROPOSÉ PAR : Jean-Guy Sénécal**

**APPUYÉ PAR : Marc Campagna**

Suivant la recommandation CE-2016-819-REC du comité exécutif du 15 juin 2016, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne entérine l'entente de principe intervenue entre les parties et autorise le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la lettre d'entente 2016-04 intervenue avec le Syndicat des pompiers de la Rive-Nord, section locale 101, concernant la modification du « Régime complémentaire de retraite des pompiers de la Ville de Terrebonne » et en conformité de la Loi 15 favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 303-06-2016**

**PROPOSÉ PAR : Marc Campagna**

**APPUYÉ PAR : Stéphane Berthe**

Suivant la recommandation CE-2016-831-REC du comité exécutif du 15 juin 2016, que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le bail pour l'occupation du 2<sup>e</sup> étage du centre communautaire Napoléon-Gauthier, d'une durée de dix (10) ans renouvelable trois (3) fois (durée totale de 40 ans), lequel bail sera établi conformément au règlement budgétaire annuel dûment approuvé par le ministère de la Famille et effectif à partir de la date de l'émission du permis du ministère de la Famille ainsi que l'entente relative aux travaux de construction dans laquelle les conditions et dispositions de remboursement desdits travaux sont mentionnées.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 304-06-2016**

**ATTENDU QU'**en vertu des résolutions du conseil numéros 132-03-2014 et 554-11-2014, adoptées le 10 mars et le 10 novembre 2014 respectivement, la Ville de Terrebonne mettait fin à l'entente de protection incendie du secteur ouest signée avec la Ville de Bois-des-Filion le 2 décembre 2009;

**ATTENDU QUE** l'entente prévoit, à l'arrivée de sa fin, le partage de l'actif et du passif;

**ATTENDU QUE** les villes se sont entendues sur ce partage et qu'un rapport à cet effet a été présenté au comité exécutif le 15 juin 2016;

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du 15 juin 2016 portant le numéro CE-2016-812-REC à l'effet que le résultat du partage de l'actif et du passif à recevoir par la Ville de Terrebonne de la Ville de Bois-des-Filion est fixé à la somme de 404 935, 59\$;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Serge Gagnon  
APPUYÉ PAR Réal Leclerc**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la somme de 404 935,59\$, à titre de partage final de l'actif et du passif de l'entente de protection incendie du secteur ouest, représentant la part de la Ville de Terrebonne suite à la fin de l'entente relative à la sécurité incendie au 31 décembre 2014.

**QUE** copie de la présente résolution soit transmise à la Ville de Bois-des-Filion.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 305-06-2016**

**PROPOSÉ PAR : Michel Morin**

**APPUYÉ PAR : Stéphane Berthe**

Suivant la recommandation CE-2016-854-REC du comité exécutif du 22 juin 2016, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le congédiement administratif, à compter du 11 juillet 2016, dans le dossier numéro SC-160616-GL.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 306-06-2016**

**ATTENDU QUE** la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels d'une équipe pluridisciplinaire concernant la préparation de plans et devis ainsi que la surveillance en résidence des travaux dans le cadre de la phase I du projet de construction d'un gymnase double, d'un centre communautaire, d'une bibliothèque, d'un stationnement temporaire, de la cour d'école et du premier étage d'un stationnement étagé du pôle de la Croisée (SA16-1002) ;

**ATTENDU QU'**un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 20 avril 2016 ;

**ATTENDU QUE** neuf (9) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 26 mai 2016 ;

**ATTENDU QUE** le comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	<b>Pointage final</b>	<b>Montant</b>
Lemay	,9358	1 658 650,65\$ t.t.c.
Cardin Ramirez Julien et Proulx Savard en consortium	,9237	1 493 736,17\$ t.t.c.
Régis Côté & Associés Architectes inc.	,8565	1 651 041,00\$ t.t.c.
ACDF Architecture	,8504	1 622 320,25\$ t.t.c.
B+B architecture et design – ABCP architecture et urbanisme + Beaudoin Hurens	,8078	1 715 025,74\$ t.t.c.
Menkes Shooner Dagenais Létourneux architectes inc.	,7402	2 104 729,76\$ t.t.c.
Bergeron Thouin – Bergeron Bouthillier architectes en consortium	,6916	1 994 816,25\$ t.t.c.
MDA Architectes	,6622	2 100 880,69\$ t.t.c.
Réal Paul Architectes	--	--

**ATTENDU QUE** la firme Réal Paul Architectes ne s'est pas qualifiée puisque son pointage intérimaire est inférieur à 70 points, tel qu'il est prévu à la loi (art. 573.1.0.1.1 L.C.V.);

**ATTENDU QUE** le conseil municipal ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

**ATTENDU** le rapport préparé le 16 juin 2016 par M. Stéphane Martel, ing., PMP.PA LEED BD+C, directeur de projet de la firme Cohésion Totale ;

**ATTENDU QUE** l'estimation du prix de ce contrat est de 1 724 625\$ (t.t.c.) ;

**ATTENDU** la vérification juridique du 20 juin 2016 ;

**ATTENDU QU'il** y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Lemay;

**ATTENDU** la recommandation CE-2016-848-REC du comité exécutif du 22 juin 2016;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Guy Sénécal  
APPUYÉ PAR Stéphane Berthe**

Le vote est demandé.

Ont voté en faveur : Nathalie Bellavance, Réal Leclerc, Serge Gagnon, Michel Morin, Marie-Josée Beaupré, Marc Campagna, Clermont Lévesque, Stéphane Berthe et Jean-Guy Sénécal.

A voté contre : André Fontaine.

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la firme **LEMAY** pour les services professionnels d'une équipe pluridisciplinaire concernant la préparation de plans et devis ainsi que la surveillance en résidence des travaux dans le cadre de la phase I du projet de construction d'un gymnase double, d'un centre communautaire, d'une bibliothèque, d'un stationnement temporaire, de la cour d'école et du premier étage d'un stationnement étagé du pôle de la Croisée, pour un montant de 1 442 618,53\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 619.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2016-0304 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

#### **ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.**

#### **RÉSOLUTION NO : 307-06-2016**

**ATTENDU QUE** la Ville a procédé à un appel d'offres public pour l'acquisition et l'installation de jeux de parcs et de balançoires pour le parc du Gouffre (SA16-6014) ;

**ATTENDU QU'**un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 18 mai 2016 ;

**ATTENDU QUE** cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 7 juin 2016 ;

**ATTENDU QUE** le comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	<b>Pointage final</b>	<b>Montant</b>
Tessier Récréo-Parc inc.	13,57	109 270,09\$ t.t.c.
Les Équipements Récréatifs Jambette inc.	12,12	117 093,99\$ t.t.c.
Les Industries Simexco inc.	--	--
Techsport	--	--
ABC Récréation Québec inc.	--	--

**ATTENDU QUE** les firmes Les Industries Simexco inc., Techsport et ABC Récréation Québec inc. ne se sont pas qualifiées puisque leur pointage intérimaire est inférieur à 70 points, tel qu'il est prévu à la loi (art. 573.1.0.1.1 L.C.V.);

**ATTENDU QUE** le conseil municipal ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

**ATTENDU** le rapport daté du 14 juin 2016 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

**ATTENDU** la vérification juridique du 20 juin 2016 ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'attribuer le contrat à la société Tessier Récréo-Parc inc.;

**ATTENDU QUE** le nom de l'entrepreneur Tessier Récréo-Parc inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 27 juin 2016 ;

**ATTENDU QUE** le prix plafond pour l'acquisition et l'installation de jeux de parcs et de balançoires avait été fixé à 120 723,75\$ (toutes taxes incluses);

**ATTENDU** la recommandation CE-2016-874-REC du comité exécutif du 22 juin 2016;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc  
APPUYÉ PAR Marie-Josée Beaupré**

**QUE** le conseil municipal accepte la soumission de la firme **TESSIER RÉCRÉO-PARC INC.** pour l'acquisition et l'installation de jeux de parcs et de balançoires pour le parc du Gouffre, pour un montant de 95 038,13\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 652.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2016-0289 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 308-06-2016**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour les travaux d'aménagement pour la rénovation et la construction de deux (2) parcs canins aux parcs Dumais et du Ruisseau (SA16-6017) ;

**ATTENDU QU'**un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) le 25 mai 2016 et dans le journal La Revue le 1<sup>er</sup> juin 2016 ;

**ATTENDU QUE** onze (11) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 14 juin 2016 à 11 h 01, à savoir :

Excavation G. Gingras inc.	327 266,82\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
Construction Vert Dure inc.	363 376,19\$ t.t.c.
Lavallée et Frères 1959 Itée	375 000,00\$ t.t.c.
Paysagiste Promovert inc.	376 446,55\$ t.t.c.
Le Groupe Nepveu inc.	378 316,04\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
Les Entreprises V.G. inc.	380 092,40\$ t.t.c.
Les Entreprises Daniel Robert inc.	399 102,60\$ t.t.c.
Saho Construction inc.	423 054,82\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
Excavation E.S.M. inc.	449 909,36\$ t.t.c.
Les Entrepreneurs Bucaro inc.	500 803,51\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
G. Daviault Itée	653 045,35\$ t.t.c. <i>corrigé</i>

**ATTENDU QUE** la soumission de la société Excavation G. Gingras inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 16 juin 2016 par M. Mathieu Drouin, architecte paysagiste, AAPQ, CSLA, de la firme Projet Paysage ;

**ATTENDU** également le rapport daté du 16 juin 2016 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

**ATTENDU QUE** l'estimation du prix de ce contrat est de 457 650\$ (t.t.c.) ;

**ATTENDU** la vérification juridique du 20 juin 2016 ;

**ATTENDU QUE** le nom de l'entrepreneur Excavation G. Gingras inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 27 juin 2016 ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2016-877-REC du comité exécutif du 22 juin 2016;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Berthe  
APPUYÉ PAR Jean-Guy Sénécal**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **EXCAVATION G. GINGRAS INC.**, datée du 14 juin 2016, pour les travaux d'aménagement pour la rénovation et la construction de deux (2) parcs canins aux parcs Dumais et du Ruisseau, le tout pour un montant de 284 641,72\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 652.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2016-0299 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 309-06-2016**

**Le conseiller Réal Leclerc** donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 141-1) afin de modifier le règlement 141 décrétant des travaux de surdimensionnement d'une conduite d'égout pluvial dans la rue Gérard-Leduc pour permettre l'évacuation des eaux pluviales dans le secteur de la rue Camus, et ce, afin d'inclure les lots numéros 5 275 154, 5 275 159 à 5 275 171 du cadastre du Québec qui sont devenus bénéficiaires desdits travaux.

**RÉSOLUTION NO : 310-06-2016**

**Le conseiller Stéphane Berthe** donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 666) décrétant la réfection d'un égout pluvial situé sur le cours d'eau de la Petite Coulée et traversant la rue Saint-Denis et pour l'aménagement d'une zone tampon sur l'avenue du Lac et prévoyant un emprunt au montant de 373 475\$ pour en payer le coût.

**RÉSOLUTION NO : 311-06-2016**

**La conseillère Marie-Josée Beaupré** donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 668) décrétant la construction de trottoirs, d'une piste cyclable, l'ajout d'éclairage routier, d'un feu de circulation sur le chemin Gascon, entre les autoroutes 25 et 640, et prévoyant un emprunt au montant de 2 932 000\$ pour en payer le coût.

**RÉSOLUTION NO : 312-06-2016**

**ATTENDU QUE** la demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) concernant le M-Vieux Terrebonne ne contrevient pas aux objectifs du plan d'urbanisme;

**ATTENDU QUE** la demande répond aux critères d'évaluation du règlement sur les PPCMOI numéro 1008;

**ATTENDU** le dépôt du rapport de l'Étude d'impacts sur la circulation réalisée à la demande de la Ville par CIMA+ en date du 7 juin 2016 qui mentionne:

- Au vu des conditions de circulation actuelles particulièrement difficiles, il n'est pas attendu que ces dernières soient changées par la venue du nouveau projet immobilier. Le projet du M-Vieux-Terrebonne aura un impact plutôt négligeable sur la circulation et les déplacements dans le secteur à l'étude.

**ATTENDU** les enjeux de conservation et de mise en valeur du patrimoine bâti;

**ATTENDU QUE** le projet proposé répond aux besoins et visions énoncés dans « l'étude de positionnement commercial du Vieux-Terrebonne » réalisée par Raymond Chabot Grant Thornton en 2012;

**ATTENDU QUE** le projet permet d'offrir à la population des services de proximité et de générer une offre commerciale diversifiée;

**ATTENDU** les engagements du promoteur à contribuer à l'amélioration du domaine public (réfection des trottoirs, ajout de mobiliers urbains, aménagements paysagers);

**ATTENDU QUE** les investissements majeurs pour la requalification du site permettent de générer une remise à l'état du cadre bâti mais que ceux-ci sont soutenus par la densification d'une partie du site;

**ATTENDU** le dépôt d'une lettre par le promoteur, le 31 mai 2016, indiquant que la densité du projet tel que proposé permet la viabilité du projet;

**ATTENDU QUE** les bâtiments à démolir devront faire l'objet d'une approbation subséquente en vertu du règlement numéro 449 établissant un contrôle sur la démolition des immeubles et un programme de réutilisation du sol dégagé;

**ATTENDU** la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme du 28 janvier 2016;

**ATTENDU** l'adoption par le conseil municipal de la résolution 074-02-2016 en date du 8 février 2016;

**ATTENDU** qu'une consultation publique sur le projet de PPCMOI « Le M Vieux-Terrebonne » fut tenue le 4 mai 2016, selon ce qui est prévue à la Loi;

**ATTENDU** l'adoption par le conseil municipal du second projet de résolution numéro 289-06-2016 en date du 13 juin 2016;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc  
APPUYÉ PAR Marc Campagna**

Le vote est demandé.

Ont voté en faveur : Nathalie Bellavance, Réal Leclerc, Serge Gagnon, Michel Morin, Marie-Josée Beaupré, Marc Campagna, Clermont Lévesque, Stéphane Berthe et Jean-Guy Sénécal.

A voté contre : André Fontaine.

**QUE** le conseil municipal adopte la présente résolution dans le cadre d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) (règlement 1008), la proposition d'un projet de requalification d'un ensemble immobilier mixte (résidentiel et commercial) selon les plans soumis au dossier, le tout identifié à l'annexe " # D16-0078", et ce, selon les paramètres suivants :

1. De rénover le bâtiment situé au 133, rue Chapleau (Globe Shoes), de manière à conserver et restaurer la partie du bâtiment datant de 1917 et de permettre les usages prévus à l'annexe "Tableau des usages - PPCMOI Le M-Vieux-Terrebonne".
2. De reconstruire au 145, rue Chapleau, un bâtiment d'un étage et d'une superficie approximative de 200 mètres carrés en reprenant les caractéristiques d'origine de l'ancien garage et en y permettant les usages prévus à l'annexe "Tableau des usages - PPCMOI Le M-Vieux-Terrebonne".
3. De construire un bâtiment mixte de 7 étages comprenant :
  - un étage souterrain de stationnement ;
  - un rez-de-chaussée commercial autorisant les usages prévus à l'annexe "Tableau des usages - PPCMOI Le M-Vieux-Terrebonne " ;
  - 70 unités de logement réparties sur les étages.
4. De permettre pour le bâtiment situé au 590, rue Saint-Pierre (fromagerie), les usages prévus à l'annexe "Tableau des usages - PPCMOI Le M-Vieux-Terrebonne".
5. De déroger, pour l'ensemble du projet, à certains articles du règlement de zonage # 1001 soit :
  - de réduire l'aire d'isolement autour du bâtiment à 0 mètre alors que l'article # 224 du règlement de zonage # 1001 prévoit un minimum de 2 mètres ;
  - de réduire la largeur des cases de stationnement à 2,5 mètres alors que l'article # 270 du règlement de zonage # 1001 prévoit une largeur minimale de 2,60 mètres ;
  - de réduire la distance minimale entre les deux entrées charretières projetées sur la rue Louis-Lepage à 8 mètres alors que l'article # 274 du règlement de zonage # 1001 prévoit un minimum de 12,5 mètres, soit l'équivalent de la largeur combinée desdites entrées;
  - de permettre qu'il n'y ait pas de surlargeur de manoeuvre alors que l'article # 278 du règlement de zonage # 1001 prévoit qu'un minimum de 1,2 mètre est requis ;
  - de permettre que le nombre d'étages soit de 7 pour le nouveau bâtiment *Le M-Vieux Terrebonne* alors que la grille des usages et des normes de la zone 9461-55 du règlement de zonage #1001 prévoit un maximum de 2 étages;
  - d'augmenter l'occupation maximale du terrain à 50% pour l'ensemble du terrain visé alors que la grille des usages et des normes de la zone 9461-85 du règlement de zonage # 1001 prévoit 40% pour la partie sud du projet.

Le tout, aux conditions suivantes :

1. Qu'une garantie bancaire soit respectivement fournie lors de l'émission des permis représentant :
  - 25 000 \$ pour la restauration du 133, rue Chapleau (Globe Shoes) ;
  - 15 000 \$ pour la reconstruction du 145, rue Chapleau (ancien garage) ;
  - 500 000 \$ pour la construction du nouveau bâtiment (Le M- Vieux- Terrebonne ) ;
  - 200 000 \$ pour les aménagements extérieurs jusqu'à la ligne de rue (incluant tout le mobilier urbain et les aménagements paysagers) ;
2. Que des mesures de mitigation soient prévues durant toute la période des travaux pour les propriétés adjacentes ;
3. Que des mesures de mitigation soient prévues pour la conservation des arbres le long de la rue Saint-Jean-Baptiste positionnés dans l'emprise publique ;
4. Que l'accès au site, pour la durée des travaux, soit limité principalement à la rue Chapleau et en second recours à la rue Saint-Jean-Baptiste ;
5. Que tous les équipements mécaniques soient non visibles de la voie publique et, si requis, dissimulés par un écran qui s'intègre à l'architecture du bâtiment et/ou à un aménagement paysager ;
6. Que les travaux de réaménagement de trottoir de la rue Chapleau soient réalisés aux frais du promoteur ;
7. Que la demande d'autorisation d'affichage pour l'ensemble du projet soit traitée ultérieurement, le tout conformément au règlement sur les PIIA #1005. Un plan d'ensemble d'affichage détaillé pour chacun des bâtiments devra être soumis. Le type d'affichage et leur localisation devront s'intégrer et être harmonieux avec le caractère du bâtiment.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**RÉSOLUTION NO : 313-06-2016**

**PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc**

**APPUYÉ PAR : Jean-Guy Sénécal**

**QUE** la séance soit et est levée.

**ADOPTÉ**

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Greffier